

N°2024/040

Le Maire de la Commune de Carignan de Bordeaux
Vu les articles L2212.1 à L2212.5 et L2213.1 à L2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret n°2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2 et R411-1 à R411-32 ;
Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 24 novembre 1967, modifié le 23 juin 2021 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;
Vu le règlement de voirie communal approuvé par la délibération n° 2022-106 en date du 8 décembre 2022 ;
Vu la demande présentée le 02 avril 2024 de Monsieur AURICOSTE Paul, afin de créer un accès sur son terrain chemin Roucot ;
Vu le permis de construire n° 033 099 23 Z 00 30 accordé, en date du 18/01/2024 ;
Vu la demande d'autorisation de création d'accès sur la section cadastrale AI parcelle 59, sis chemin Roucot 33360 Carignan de Bordeaux ;

ARRETE

ARTICLE 1er

Dans le cadre de l'aménagement d'un accès est autorisé sur la section cadastrale AI parcelle 59, chemin Roucot 33360 Carignan de Bordeaux ;

ARTICLE 2

Les travaux auront lieu entre le 5 avril 2024 et le 5 juin 2024.

ARTICLE 3 Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Latresne
Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers de Bordeaux.
L'intéressé.

Fait à Carignan de Bordeaux,
Le 3 avril 2024

Le Maire

Thierry

